



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3591

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3591

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite engager un partenariat avec Lyon Duchère AS pour favoriser la persévérance scolaire et l'orientation à destination d'une cinquantaine d'élèves situés dans les collèges de secteur.

I - Contexte

Créé à Lyon en 1964, Lyon Duchère AS est un club français de football qui allie sport et accompagnement des jeunes vers la découverte et la connaissance professionnelles.

Ce projet innovant vise à intervenir en amont du décrochage scolaire et des problématiques liées à la recherche d'emploi.

Les collèges du secteur engagés dans la démarche sont : Victor Schoelcher à Lyon 9°, Laurent Mourguet à Ecully et Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or.

II - Objectifs

L'action d'accompagnement est effectuée sur plusieurs années et comprend plusieurs objectifs :

- citoyenneté et insertion,
- soutien scolaire,
- stage éducatif.

1° - Citoyenneté et insertion

Dans le cadre de la pratique du football, apprentissage des "savoir être" par l'acquisition de bonnes pratiques et l'appropriation des valeurs sportives.

2° - Soutien scolaire

Associé aux séances d'entraînement, un soutien scolaire est dispensé à l'intention des jeunes joueurs par des éducateurs et, depuis 2017, par des stagiaires de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Lyon.

3° - Stage éducatif

Il s'agit d'un stage d'une semaine qui associe entraînement et visite d'entreprise. Les élèves peuvent ainsi enrichir leurs connaissances sur les différents métiers et se projeter dans l'avenir en envisageant une orientation choisie.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017-2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2897 du 25 juin 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de Lyon Duchère AS dans le cadre de son action de persévérance scolaire pour l'année 2018.

Les actions conduites par l'association subventionnée ont contribué à la mise en place de plusieurs actions permettant au jeune joueur d'acquérir des "bonnes habitudes".

Ont été réalisés 2 livrets pédagogiques ludiques pour sensibiliser les joueurs sur la santé autour de 3 axes (alimentation, sommeil et hydratation) et les valeurs du club (LIFE = Liens, Investissement, Fair-play et Epanouissement).

Depuis cette année, les collégiens en classe de 4^{ème} et 3^{ème} sont également accompagnés par des "Parrains" membres du Rotary Club de Champagne au Mont d'Or. Ce parrainage permet à l'élève d'échanger avec un responsable d'entreprise sur son orientation et réfléchir à son stage de 3^{ème} qui pourra ainsi être en cohérence avec son projet.

Depuis quelques années, le club a également mis en place des séances d'études surveillées assurées par les éducateurs qui sont aussi conviés aux conseils de classes afin de connaître l'évolution du joueur.

Cette année, un réel soutien scolaire encadré par des professeurs stagiaires de l'ESPE de Lyon (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) a été mis en place.

Ces séances de soutien scolaire sont effectuées directement après les séances d'entraînements dans le club house situé à 10 mètres des vestiaires, ce qui permet également de rythmer la semaine du joueur.

Enfin, le club organise un stage en faveur de la section sportive pendant les vacances de février. Ce stage d'une semaine permet de rassembler les joueurs sur un format de journée type avec entraînement le matin, déjeuner et visite d'entreprise l'après-midi. Ces visites sont une découverte des différents métiers et une sensibilisation aux valeurs de l'entreprises qui souvent sont les mêmes que celles acquises par la pratique du sport

IV - Bilan

En alliant entraînements et soutien scolaire, elle a permis aux jeunes footballeurs de persévérer dans leur scolarité et d'entamer une réflexion sur leur avenir professionnel.

L'action consistant à allier entraînements sportifs de football et soutien scolaire a été conduite auprès d'une cinquantaine de jeunes issus de 3 collèges - Victor Shoelcher (Lyon 9^e), Laurent Mourguet (Ecully) et Jean-Philippe Rameau (Champagne au Mont d'Or) sur :

- citoyenneté et insertion,
- section sportive Collège,
- stage éducatif.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- nombre de bénéficiaires : 50 collégiens,
- nombre d'actions réalisées : 6 passages pédagogiques, 10 petits déjeuners éducatifs, 66 séances de soutien scolaire,
- taux de présence : 85 %
- nombre de stages effectués : 3 stages de 1 semaine,
- nombre de visites en entreprise : 8 visites d'entreprises

Au regard de ce bilan, il apparaît dans l'intérêt de la Métropole de poursuivre le soutien des actions conduites par l'association.

V - Programme d'action pour 2018/2019 et plan de financement prévisionnel

Développement d'outils permettant l'acquisition progressive de comportements adaptés en environnement professionnel :

- un livret pédagogique axé autour de la prévention de la santé (alimentation, sommeil, hydratation),
- un livret pédagogique axé autour des valeurs du club LIFE.

L'acquisition des connaissances contenues dans les livrets est évaluée à 3 reprises au cours de l'année, chaque joueur devant répondre à des objectifs individualisés.

Dès la classe de 4^{ème}, les joueurs sont suivis par des parrains membres du Rotary club de Champagne au Mont d'Or, afin de préparer leur orientation professionnelle et trouver leur stage d'observation de 3^{ème}.

Deux séances de soutien scolaire accolées aux séances d'entraînement hebdomadaire encadrées par des professionnels permettent aux enfants d'allier sport et études surveillées.

Les subventions assurant le fonctionnement du dispositif sont portées par plusieurs organismes (Ville de Lyon, Commissariat général à l'égalité des territoires, Région Auvergne-Rhône-Alpes, État).

Les indicateurs d'évaluation du dispositif seront le nombre de joueurs engagés dans l'AS, le nombre de joueurs engagés dans le soutien scolaire et le nombre de joueurs ayant trouvé un stage en cohérence avec son projet d'orientation.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de Lyon Duchère AS dans le cadre de son action de persévérance scolaire pour l'année 2018-2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de Lyon Duchère AS dans le cadre d'une action de persévérance scolaire pour l'année 2018-2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Lyon Duchère AS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3309A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.